



CONVENTION

VILLE DE ROUEN

ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES DU MONT GARGAN »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La **Ville de ROUEN**, représentée par Monsieur Guillaume BESTAUX, Adjoint au Maire de ROUEN chargé de la Jeunesse et des Sports, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2007,

d'une part,

ET :

- L'association « **Maison des Jeunes et de la Culture du Mont Gargan** », dont le siège social est situé rue de l'Enseigne Renaud – 76000 ROUEN, représenté par Monsieur Patrick DARDENNE, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du [REDACTED] (à compléter par l'association),

d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - EXPOSE

L'association « Maison des Jeunes et de la Culture du Mont Gargan » qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Rouen situés rue de l'Enseigne Renaud à ROUEN, souhaite moderniser leurs services offerts à la population rouennaise par la création notamment d'un atelier informatique. Le coût de l'opération a été estimé à 8.000 € T.T.C.

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de ROUEN, lors de sa séance du 26 octobre 2007, a décidé d'allouer à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture du Mont Gargan » une subvention de 2.500 €.

II - CONVENTION

Article 1 – La Ville de ROUEN s'engage à verser à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture du Mont Gargan » une subvention maximale de 2.500 €, afin de lui permettre de financer l'aménagement d'un atelier informatique.

Article 2 – Le montant prévisionnel de la subvention a été déterminé en fonction du coût global de l'opération. Dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur au coût initialement prévu, l'aide financière serait réduite en conséquence.

Article 3 – La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée dès réception des factures acquittées.

Article 4 – La subvention sera virée sur le compte de l'association.

Code banque : 18306
Code guichet : 00010
Numéro de compte : 10407375000
Clé RIB : 88
Raison Sociale et adresse de la banque : CRCAM de Haute Normandie

Fait à ROUEN, en l'Hôtel de Ville, le

P. LE MAIRE DE ROUEN
par délégation

P. LA MAISON DES JEUNES
DU MONT GARGAN

Guillaume BESTAUX
Adjoint au Maire

Patrick DARDENNE
Président